



Congé parental d'éducation à temps partiel

Par **niladrey**, le **18/08/2015** à **17:25**

Bonjour,

Je viens de demander à bénéficier d'un congé parental d'éducation à temps partiel de 80% suite à mon congé maternité. J'ai demandé à bénéficier de ma journée du mercredi. Cependant, dans mon service une collègue à moi vient de faire exactement la même demande suite à son congé maternité.

Nous voulions donc savoir si notre employeur aura la possibilité d'accepter la journée du mercredi à l'une et pas à l'autre ? Et si cela est possible, sur quels critères pourra t-il faire son choix ?

Existe t-il une loi, jurisprudence etc. à ce sujet ?

Merci d'avance pour votre retour.